



ANALYSE SNEP du PLF 2011 pour les crédits du sport de la mission sport, jeunesse et vie associative (Jean Lafontan)

Ce projet de budget est la déclinaison du budget d'austérité que le gouvernement vient de présenter au Parlement. Avec des crédits globalement en baisse, le gouvernement fait le choix de maintenir ce secteur sous asphyxie contrôlée et de l'installer durablement dans une situation financière dont la seule porte de sortie est le recours toujours plus massif au financement privé, pour sa partie dite du « sport pour le plus grand nombre » ; le sport de représentation (haut niveau), c'est-à-dire celui qui est retenu comme faisant partie des 25 disciplines les plus médiatisées, est mieux traité mais subit malgré tout des restrictions qui ne seront pas sans dommages. Quant au sport professionnel, le récent exemple des Etats dits « généraux » du football, montrent que c'est dans sa convergence toujours plus poussée avec les milieux des affaires et financiers, que son avenir est pensé. Une partie du sport seulement est donc maltraitée par l'Etat ; celui-ci constate que le système-sport trouve en lui-même ses propres ressources et que l'équilibre trouvé est encore supportable par ses acteurs peu enclins à une contestation forte de son faible engagement budgétaire. Le rédacteur (ou la rédactrice) du projet annuel de performance le dit tout simplement en page 25 : *« placé au cœur d'un système dans lequel les intervenants sont multiples, le ministère fait jouer à plein les « effets de levier » : ses actions et interventions contribuent directement à la mobilisation concertée et cohérente des financements publics et privés complémentaires, très au-delà de son apport initial, environ 2,4% de la dépense sportive nationale estimée à 33 milliards d'euros, laquelle représente près de 1,8% du PIB. Les principaux financeurs du sport sont les ménages (50%) et les collectivités locales (30%). La part des entreprises se maintient autour de 10% de la dépense sportive »*. En clair, le ministère table sur des interventions « le plus souvent partenariales », ce qui le place dans une situation d'arbitre et d'observateur, évitant de poser la question essentielle de la démocratisation au profit de la gestion de certaines inégalités. Alors, à quoi bon augmenter ce budget ?

Quelques remarques générales

1. Au premier abord, il faut insister sur la difficulté de lecture de ce projet. Son périmètre a changé, une partie des crédits passe sous la responsabilité de Woerth (ancien programme « conduite et pilotage¹... »), recours à des fonds de concours² qui sont majoritairement du recyclage des crédits CNDS ; la LOLF nous avait promis plus de clarté... nous voilà bien servi !

¹ Programme qui regroupait l'ensemble des moyens de fonctionnement des administrations, GRH, postes logistique etc.

² Fonds qui peuvent provenir d'autres partenaires, CNDS ou collectivité territoriale par ex.

2. La RGPP organise ces crédits et nous sommes assez éberlués d'apprendre (page 9) que le maintien du soutien aux fédérations sportives fait partie des 4 principaux changements (tiens, tiens, des changements alors que cela existe depuis les années 60 !!), portés par le PLF 2011 ! Diantre. Cela montre que les partisans du rapport Bocquet, qui proposait justement sa disparition, veillent et n'ont pas capitulé.
3. Généralisation du transfert de masses salariales aux établissements ce qui va enfermer ceux-ci, dans le cadre de leur autonomie, dans des choix où les personnels risquent d'en payer le prix fort, tant pour leur carrière que le recours à l'emploi précaire. Ce transfert gonfle artificiellement les crédits de ce programme relevant, antérieurement, du programme « conduite et pilotage ».
4. CNDS : en progressant de 8,8 M€, le CNDS apparaît comme le financeur important du sport. Ses ressources prévisionnelles s'élèvent à 247,4M€ (soit 43,4 M au titre de la taxe Buffet, 170,1 taxe sur les jeux et 33,9 sur les paris en ligne). Étendant son emprise, le ministère s'en sert pour combler son désengagement dans toutes les actions, voire pour suppléer son refus d'engagement sur le subventionnement des stades pour l'euro 2016 : 150 M vont être ponctionnés, avec les récriminations bien sûr du CNOSF, car cette décision sacrifie la totalité des disciplines au football et rapportera à l'Etat, via la TVA appliquée aux travaux. Cette somme est 14 fois plus élevée que les crédits consacrés au sport pour le plus grand nombre, plus élevée que la « part territoriale » du CNDS (138 M€ en 2010) et près de 76% des crédits du ministère !! Le CNDS est la béquille de la misère budgétaire et permet au gouvernement, avec une acceptation contestataire du CNOSF, de jouer une cogestion qui le préserve de l'indignité de son budget. De plus, en interdisant des subventions inférieures à 1000€ le CNDS joue un rôle dans la restructuration du milieu associatif qui mériterait, à tout le moins quelques débats plus larges sur la question de l'accès de tous aux pratiques et à la vitalisation de la vie associative...Au final, Il est clair que ces crédits, fruits de ponctions sur les contrats télévisuels, les jeux et paris, laisse le sport à la merci des joueurs et téléspectateurs et l'enferme dans un statut social de second ordre.
5. Pour les deux ans à venir, le gouvernement nous promet une chute de 1,9% des crédits en 2012, année des JO de Londres, (193 352 832 en autorisations d'engagement), puis une petite remontée en 2013 de 2,3% (197 890 106 en AE). Aucune explication. ?

Les crédits

(Sur les crédits de paiement)

Actions	LFI 2010	PLF 2011	Différence	%	Fonds de concours
TOTAL	243 734 819	208 502 168	-35 232 651	-14,5	18 250 000
Sport plus grand nombre	16 184 500	10 718 550	-5 464 950	-33,7	16 000 000
Sport de haut niveau	183 529 402	146 414 386	-37 115 016	-20,2	2 200 000
Protection des sportifs	15 979 000	19 673 550	3 694 550	+23,1	50 000
Formation	28 041 917	31 695 682	3 600 000	+13	

(Sur les autorisations d'engagement)

Programme/actions	LFI 2010	PLF 2011	Différence	%	Fonds de concours
Total	231 267 505	196 985 800	-34 300 000	-14,8	19 700 000
Sport pour le plus grand nombre (action 1)	16 184 500	11 068 550	5 100 000	-31,6	16 000 000
Sport de haut niveau (action 2)	171 062 088	134 548 018	-36 500 000	-21,3	3 650 000
Prévention et protection des sportifs (action 3)	15 979 000	19 673 550	+3 700 000	+23,1	50 000
Promotion des métiers du sport (action 4)	28 041 917	31 695 682	+3 600 000	+13	

Le sport pour le plus grand nombre est donc à nouveau considérablement affaibli dans sa partie budgétaire, son financement relevant presque entièrement du CNDS ; les fonds de concours sont supérieurs aux crédits d'Etat ! Cette astuce vise à dissimuler l'étendue des dégâts budgétaires. Cette action contient le *Musée National du sport* (pourquoi là ?) qui bénéficie de crédits liés à son transfert dans le futur stade de Nice...

Les pertes affichées pour le sport de haut niveau sont compensées par divers mouvements de crédits internes qui feraient que les fédérations retrouveraient leur niveau antérieur, ce qui reste à démontrer et n'est pas nécessairement une bonne nouvelle.

(Part des actions dans le programme)

Actions	LFI 2010	PLF 2011
<i>Sport pour le plus grand nombre</i>	6,9	5,6
<i>Sport de haut niveau</i>	73,9	68,3
<i>Prévention et protection</i>	6,9	9,99
<i>Promotion des métiers</i>	12,1	16,09

C'est la pyramide inversée. Va-t-on nous faire croire que la base c'est le sport de haut niveau qui tire, par son exemple (!) le sport pour tous !

Analyses complémentaires

1. Dans leur présentation, les trois ministres (Bachelot, Daubresse, Yade) assurent le service de suite de la RGPP en défendant les mesures de suppressions de postes et d'établissements. Aucune trace particulière d'une vision politique mais un attachement au contrôle des mesures d'austérité prises au nom d'une efficience jamais démontrée, puisqu' aucun bilan sérieux n'est encore produit, sinon une succession d'actes de foi !
2. Le Directeur des sports essaie de traduire en initiatives les options précédentes. Le constat est intéressant à noter : *« Le ministère, comme l'ensemble des acteurs sportifs, constate une croissance modérée des licences mais supérieure à celle de la population, l'émergence de pratiques de loisirs concurrentielles au sport, la difficulté de fidéliser les adolescents dans certains sports parallèlement à un engouement marqué pour d'autres disciplines, la proportion encore faible des jeunes filles et femmes dans les licences sportives bien qu'en augmentation. Dans les zones urbaines sensibles, le taux de licences est plus de deux fois inférieur au taux national »*. Cette appréciation, parfois elliptique et qui devrait déboucher sur un vrai et large débat, conduit à la seule option suivante : *« ... le ministère est désormais centré sur le pilotage national du développement du sport pour tous via la négociation des conventions d'objectifs avec les fédérations sportives »*. Cela explique cette nouvelle vision du service public du sport qui transfère au mouvement associatif l'essentiel de ses responsabilités et explique les « initiatives de l'accompagnement éducatif » et du « sport l'après-midi ». Le bout de cette démarche vise à procéder à une recomposition en profondeur du mouvement associatif (encadré par des subventions minimales -1000€- et des projets structurants).
3. Sur les objectifs (6) et indicateurs de performance (15). Visiblement ces données doivent être prises avec beaucoup de prudence et les indicateurs et objectifs ne sont pas stabilisés. Cette maladie « LOLFique » est donc à aborder avec prudence.

Brièvement, pour ne prendre que le premier objectif³, celui-ci nous révèle que la démocratisation (appréciée à partir des licences) est loin d'avoir réalisé son optimum et que des inégalités profondes sont toujours présentes : difficulté d'accroissement des licences (la prise de licence dépasse doucement l'accroissement de la population), le taux des licenciés en ZUS est à 43% en dessous de la moyenne nationale, et le taux d'adhésion des femmes est de 30% inférieure à cette même moyenne.

4. Quelques détails par action

- a. Action 1. Pratiquement reconduction des crédits d'une année sur l'autre, à l'exception de ceux destinés à l'accès des publics prioritaires au sport qui chutent de 50% (0,61M à 0,30M !!) ; le musée du sport est accrédité de 0,5M dans la perspective de son déménagement. Sur ce dossier du sport pour le plus grand nombre, la « principale mesure de l'année » concerne le Musée... On croit rêver !!
- b. Action 2. Cette action est plus homogène puisqu'elle concerne le sport de compétition de haut niveau avec son établissement portant le « cœur de métier », l'INSEP. La baisse globale des crédits s'étend sur toutes les sous-actions, affectant même les aides consacrées aux sportifs de haut niveau, dont le statut social devrait être sérieusement abordé, ainsi que l'aide aux fédérations pour les compétitions. En fait de soutien au sport de haut niveau, il s'agit plutôt de lent abandon. La répartition 2010 restant proportionnellement inchangée entre sous-actions.
- c. Action 3. L'augmentation des crédits (+ 4M) tient à l'augmentation de la subvention à l'AFLD, l'Etat ayant échoué à faire endosser cette demande par une augmentation du taux de la taxe Buffet. Là aussi les crédits bougent peu sur l'éventail des moyens pour les actions de recherche, protection et préservation de la santé par le sport ; les moyens de lutte contre les incivilités et la violence passent de 0,393 à 0,673M€.
- d. Action 4. Cette action bénéficie d'un changement de périmètre ; les crédits passent de 28 à 31,7M. Cette action est abondée par les rémunérations des personnels pour les 3 écoles nationales (IFCE, ENVSN, ENSA). Chute des crédits destinés à l'organisation des certifications (2,4 à 2,1M) avec le motif de simplifications administratives (RGPP2) et dont les effets commencent à se faire sentir localement. Globalement le financement du coût par diplôme passe de 235 € par stagiaire en 2010 pour 10400 diplômés à 190€ pour 11300

³ « Objectif n°1 : Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en accordant une attention particulière aux publics prioritaires »

en 2011. Quant aux charges pesant sur les stagiaires pour leur formation initiale préparant aux qualifications sportives, le taux moyen par stagiaire est maintenu à 1600€ pour un coût global de 4500€ et ne concerne que 2375 stagiaires sur les quelques 6500. Pour le PAS, les crédits passent de 3,7M à 3,2M.

- e. L'INSEP, qui vient d'achever sa transformation en grand établissement est entièrement centré sur le haut niveau. Le SNEP a soutenu la transformation de l'ancien INSEP mais contesté celle qui s'est opérée, notamment ses instances de direction. Cet établissement, subit les calamités de ce PPP (partenariat public privé), qui va coûter à l'Etat des sommes bien supérieures à celles qu'il aurait engagées en choisissant d'autres types de financement. L'établissement est embarqué dans un loyer annuel de plus de 12M d'euro (somme supérieure à celle consacrée au sport pour tous dans le budget !), durant 30 ans !!!
 - f. Les CREPS. La suppression de 8 d'entre eux est présentée comme une mesure de salubrité publique. Là aussi, ces structures vont être pilotées par des conseils d'administration totalement anti démocratiques, qui ont conduit le SNEP à voter contre le nouveau décret présenté en CTPM. Des crédits vont être dégagés pour les mettre aux normes de sécurité.
 - g. Stade de France. Le contrat de concession de 1995 va encore conduire à verser au concessionnaire 5M€, somme à laquelle s'ajoutera 0,18M€ pour remboursement de la dépollution de terrains assurée par le concessionnaire
5. Concernant les personnels. Ceux-ci sont dans un programme relevant du ministère du travail (!) suite à la fusion du programme « conduite et pilotage... » avec celui de la santé, devenu programme 124. Au final, nous ne maîtrisons plus le plafond des emplois et ni le devenir des postes actuellement vacants. D'après la ministre R. Bachelot, 3340 ETP seraient consacrés au sport en 2011, soit une baisse de 418 ETP dont 66 ETP seraient imputables au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, une partie des autres étant liée au transfert des personnels sur les écoles nationales (voir plus haut). Nous sommes contraints d'en rester là faute de lisibilité suffisante de ces documents.

Nous voyons bien que ce budget est dans la tourmente d'un processus de rétraction qui se fait nullement en aveugle. Il s'agit d'un processus réfléchi d'extinction progressive du service public du sport, dont le terme est d'organiser la convergence des besoins de pratiques physiques exprimés par la population avec l'offre privée. Ce processus tente de gérer un taux de pratique condamné à ne plus se développer (selon le Directeur des sports), tout en gardant un filet de sécurité pour les populations les plus fragilisées (politique des publics cibles : femmes, ZUS, handicapés...). Ce mouvement se trouvera d'autant plus

confronté à des questions sociales difficiles, que la réforme de la taxe professionnelle, comme celle des collectivités territoriales, en les coupant des moyens financiers et politiques d'intervention, accentueront les difficultés du mouvement associatif sportif. Ce qu'il y a de sûr c'est que ce budget sport, qui a perdu 40% de ses crédits depuis 2003, est de plus en plus loin des 3% du budget de l'Etat promis par un certain candidat dans un moment de fièvre de campagne... Ce cadre politique, qui veut faire de la marchandisation du sport une règle constante d'organisation de la vie sociale, doit être fermement combattu.